



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2025_52
REAMENAGEMENT DES ABORDS DU PIRON – LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES
TRAVAUX - VOLET PAYSAGER**

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mai, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 21 mai 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....42
Conseillers présents :.....29
Pouvoir(s) :7
Votants :.....36

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, BESSON Bernard, BOULLIER Marine, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, GOURMEL Jacques, HUET Christian,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

FRANCOIS Marie-Jeanne a donné pouvoir à BASTARD Estelle, NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à SANTENAC Rachel, CHABIN Nathalie a donné pouvoir à BERNIER Catherine, GUILLOT Jean-François a donné pouvoir à BOURRIER Alain, BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène, BRIAND Tony a donné pouvoir à JAMIN Grégoire, POLPRÉ Charlene a donné pouvoir à PAULY ,

Conseillers excusés :

CHATILLON Jean-Yves, FLAMENT Sophie,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, BERTIN Jérémie, LEOST Marie-Hélène, DESPORTES Philippe,

Secrétaire de séance :

BOULLIER Marine,

DELIBERATION N°DCM2025_52
Réaménagement des abords du Piron – Lancement de l'appel d'offres
travaux - Volet paysager

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines a été mobilisé pour conduire une étude multithématique pour la restauration de l'hydromorphologie du Piron en milieu urbain suite aux inondations de 2021.

Véritable coulée verte en périphérie du bourg le réaménagement de cet espace offre l'opportunité de reconnecter l'ensemble du cours d'eau au bourg.

Aussi, la commune a souhaité engager une réflexion permettant de proposer un aménagement paysager en appui des travaux hydromorphologiques du Piron portés par le groupement de commande constitué par le SMBVAR et la Commune.

Les projets d'aménagement du Piron et de la traversée de bourg ont pu être présentés en Conseil Municipal le 12 novembre 2024 au terme de l'achèvement des études :

- Portées par le SMBVAR pour la restauration du Piron
- Relatives au projet d'aménagement paysager et fonctionnel travaillé par la commune en appui de la restauration du Piron par le SMBVAR
- Du plan guide d'aménagement du bourg de Champigné permettant de requalifier les rues M. Briant et Dr Chailloux,

Concernant l'aménagement du Piron, trois niveaux de projet ont été présentés :

- 1- Aménagement hydromorphologique strict
- 2- Aménagement hydromorphologique et paysager
- 3- Aménagement hydromorphologique, paysager et équipé

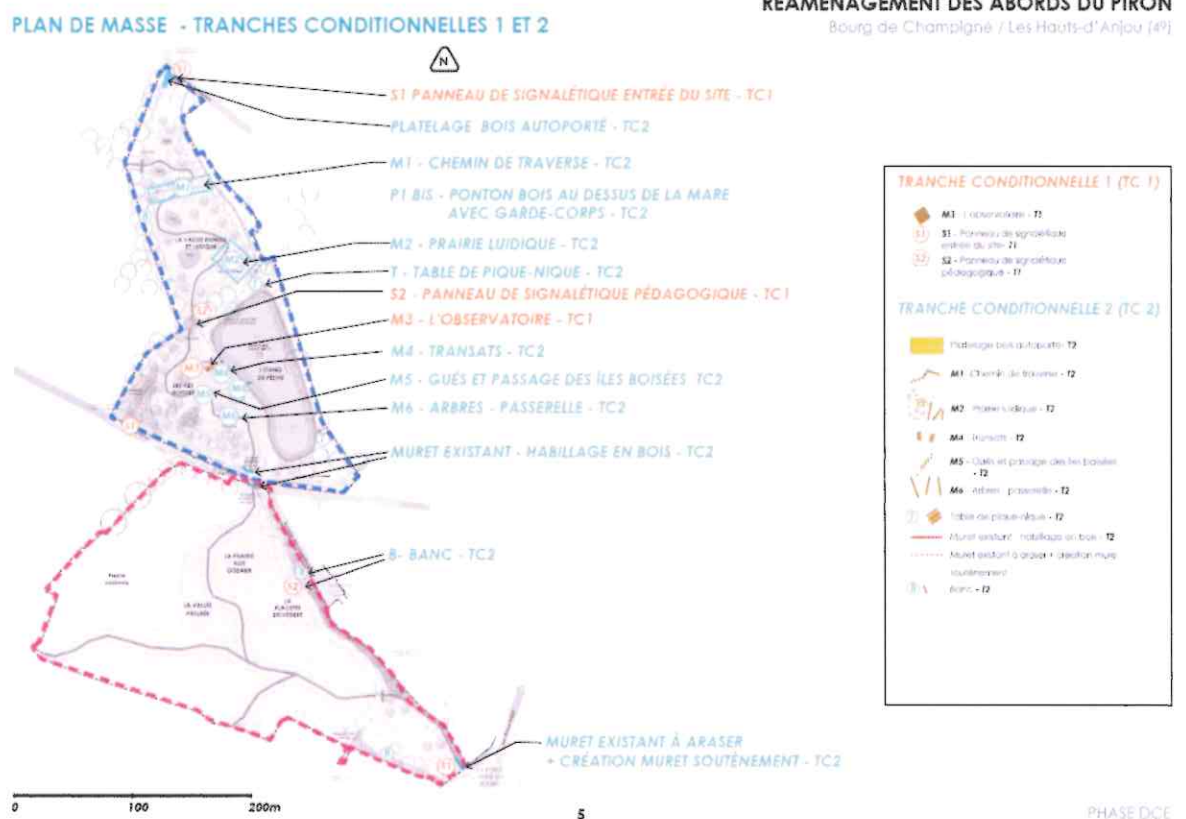
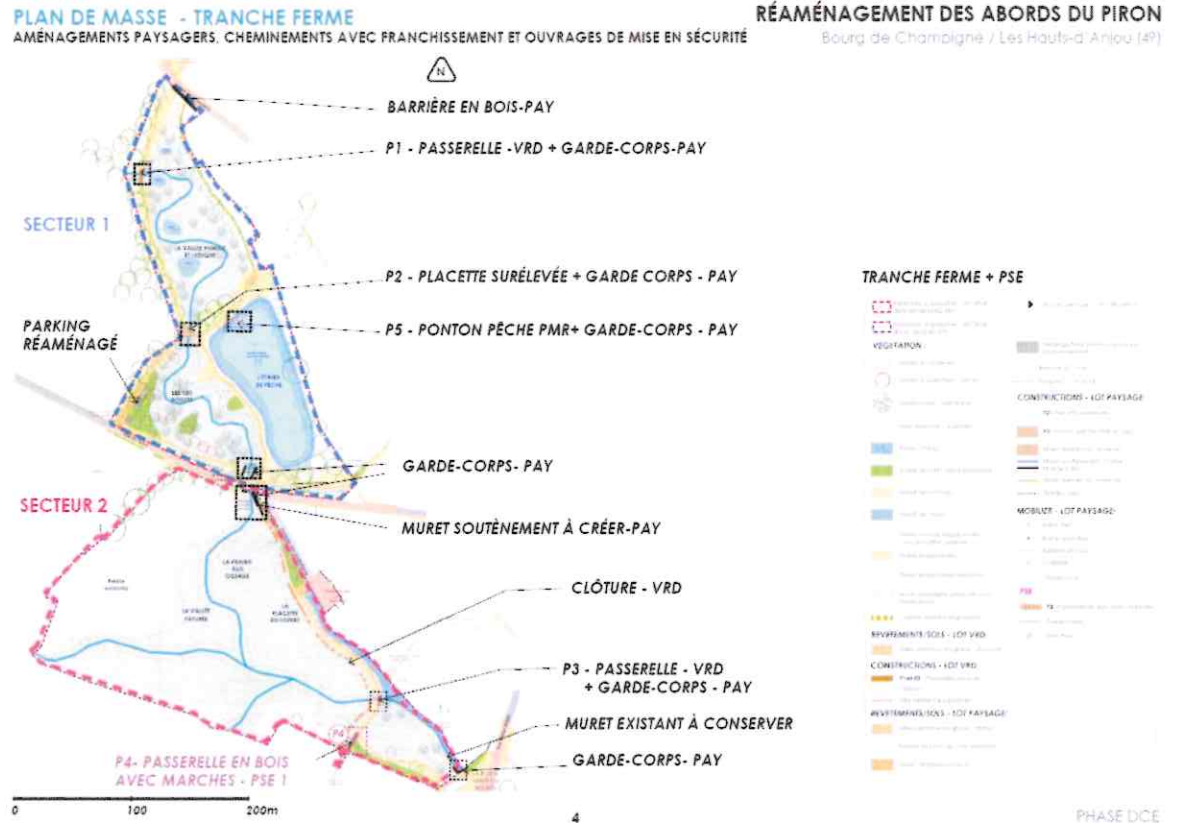
Le Conseil Municipal a retenu le niveau de projet 3 (Aménagement hydromorphologique, paysager et équipé). Un programme accompagné d'un phasage a été établi permettant ainsi la sollicitation de subventions auprès des partenaires.

Conformément aux engagements pris en Conseil Municipal, une concertation publique a été entreprise pour coconstruire le projet, fiabiliser les études et les estimations incidentes.

Au regard de la convention de groupement de commande conclu par la commune avec le SMBVAR, ce dernier a fiabilisé le projet de restauration fonctionnelle pour le lancement de la consultation d'entreprises.

DELIBERATION N°DCM2025_52
REAMENAGEMENT DES ABORDS DU PIRON – LANCE
TRAVAUX - VOLET PAYSAGER

Toutes ces actions ont permis l'établissement des documents suivants :



Enfin, les financeurs ont ajusté les subventions potentiellement attribuables au projet.

Plan de financement du projet PIRON à date :

CM du 27052025	DEPENSES	RECETTES	
Travaux hydromorphologiques (groupement de commande)	761 182	Agence de l'Eau Loire Bretagne (50% de la part communale et part SMBVAR)	380 591
Etudes et Travaux Projet paysagé et équipé	100 807	Région (30% de la part communale)	112 501
Etudes	287 327	Syndicat Mixte BVAR	193 090
Tranche Ferme	87 600	Fond VINCI	65 000
Tranche conditionnelle 1	149 862	Département : Aide financière du schéma départemental cyclable	50 000
Tranche conditionnelle 2		Commune	585 597
TOTAL	1 386 779		1 386 779

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DCM20200707-05 du Conseil Municipal du 7 juillet 2020 engageant la commune dans une démarche de contractualisation dans le cadre d'une opération de revitalisation du territoire,

Vu la labellisation des Hauts d'Anjou au titre du programme des Petites Villes de Demain par la Préfecture du Maine et Loire le 11 décembre 2020,

Vu le courrier du 13 janvier 2021 par lequel les services de la préfecture ont transmis à la commune l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2020 n° 4 relatif au projet de travaux de restauration des milieux aquatiques du bassin versant du Piron présenté par le SMBVAR (Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme) en vue de :

- La déclaration d'intérêt général des travaux au titre de l'article L 211-7 du Code de l'environnement
- La délivrance de l'autorisation environnementale permettant leur exécution au titre de l'article L 181-1 dudit Code.

Vu la délibération DCM20210216-05 du 16 février 2021 donnant un avis favorable à l'enquête publique en vue de la déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux de restauration des milieux aquatiques du bassin versant du Piron présenté par le SMBVAR (Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme)

Vu l'arrêté DIDD-BPEF-2021 n°181 du 28 juin 2021 déclarant d'intérêt général les travaux de restauration des milieux aquatiques sur le territoire du bassin versant du Piron et autorisant leur exécution,

Vu la délibération DCM2023_12 du Conseil Municipal du 7 mars 2023 approuvant la convention de programmation opérationnelle relative à l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement à l'échelle de la commune,

Vu la délibération DCM2023_15 du Conseil Municipal du 7 mars 2023 approuvant la signature du mandat d'études préalables avec ALTER Cités,

